



PAR COURRIEL

Québec, le 9 juin 2025

Madame Maryse Malenfant
Directrice régionale du Bas-Saint-Laurent
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
maryse.malenfant@mamh.gouv.qc.ca



INFORMER

Objet : Projet de parc éolien Canton MacNider – Questions complémentaires – DQ19

Madame,



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, ci-dessous, une question dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **11 juin 16h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

1. *Quelles sont les obligations des régies intermunicipales concernant la divulgation des informations financières relatives à leurs activités ? Plus spécifiquement, les régies qui investissent dans des projets générant des revenus (par exemple des projets éoliens ou de biométhanisation) ont-elles l'obligation de divulguer les modalités des ententes qu'elles concluent avec leurs partenaires et fournisseurs, leurs frais de gestion, les prévisions financières à long terme et la rentabilité actuelle et projetée de leurs investissements, etc. ?*

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission